# Mairie de Cannes - Communication - Juin 2021 - Ne pas jeter sur la voie publique

# MAIRIE DE CANNES

# **GUIDE DES MARIAGES**





Décret n° 2021-724 du 7 juin 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

Vous trouverez, ci-dessous, les règles essentielles au bon déroulé de votre cérémonie dans ce contexte particulier. Nous adapterons nos règles en fonction de l'évolution sanitaire du pays. Le présent document sera mis à jour régulièrement.

# COMBIEN DE PERSONNES PEUVENT ASSISTER À LA CÉLÉBRATION ?

Compte-tenu des prescriptions réglementaires et de la superficie de la salle des mariages, la jauge maximum est fixée

Pour CANNES : à 42 personnes\* : les 2 époux, les 4 témoins et 36 invités Pour LA BOCCA : à 25 personnes\* : les 2 époux, les 4 témoins et 19 invités

### COMMENT SE MARIER EN RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES ?

La salle des mariages est nettoyée avant et après la cérémonie afin de garantir une désinfection des lieux. Elle est dotée d'un purificateur d'air.

Le lavage des mains de tous, époux, témoins, invités, officier d'état civil, est obligatoire à l'entrée de la mairie. Du gel hydro alcoolique est mis à disposition.

La salle des mariages est organisée dans des conditions garantissant qu'une distance minimale d'un emplacement est laissée entre ceux occupés par chaque personne ou groupe de personnes partageant le même domicile

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS.



Les époux devront se démasquer au moment de l'échange des consentements, ainsi que les témoins lors de la signature des registres.

Un stylo est mis à disposition de chaque personne ayant à signer le registre : 1 stylo par époux et par témoins, 1 stylo pour l'officier d'état civil. Il est loisible à chacun d'amener son propre stylo, d'encre noire.

PUIS-JE ME REGROUPER DANS LA SALLE DES MARIAGES, DEVANT LA MAIRIE OU AUX ABORDS DE LA MAIRIE POUR RÉALISER MES PHOTOS DE MARIAGE ? Oui, mais dans le strict respect de la limite de 10 personnes.

Signature precedee de la mention « <i>iu et approuve</i> » des futurs epoux :		

<sup>\*</sup> disposition susceptible d'évolution en fonction des dernières prescriptions règlementaires en vigueur le jour de la cérémonie